



**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 16 JUIN 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente mai deux mil vingt-cinq s'est réuni à la Mairie le seize juin deux mil vingt-cinq à vingt heures, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames Amandine DUGUET, Joëlle GERMOND, Patricia BOURDIN, Odile VÉDIE, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Patrick CHOLLET, Jean-Luc BOURGOIN et David DOIRE.

**Absent excusé** : Monsieur Michel GOSSE (pouvoir à M. Patrick CHOLLET).

**Absentes** : Mesdames Karine SHAHIN, Noémi BINOIS, Aurélia PIRON et Monsieur Eric PELÉ.

**Secrétaire de séance** : Mme Odile VÉDIE.

*Intervention de M. Nicolas JARIAIS, Chef du Pôle Valorisation des Déchets-Propreté Publique  
à la CCPF, pour la présentation de la nouvelle collecte des déchets en 2026*

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande supprimer de l'ordre du jour le point 6 sur l'étude de devis d'ENEDIS et de rajouter le point suivant :

- Droit de préemption urbain GALLET

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents.

### 01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2025

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 12 mai 2025 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

### 02 - CCAS - ADMISSION A L'ÉPICERIE SOLIDAIRE (AISP) ET AUTRES DEMANDES Délibération N°040-20251606D

Suite à la commission CCAS du 12 juin 2025, plusieurs dossiers ont été étudiés :

- Un dossier d'admission de demande d'aide à l'épicerie solidaire (AISP) de La Flèche a été approuvée pour une habitante de la Commune. Le montant est de 90€ pour 6 mois (15€/mois) (période de 1<sup>er</sup>/02 au 31/07/2025).
- Un dossier pour un impayé d'eau a été approuvé. Le montant de 100 € en chèque eau lui sera déduit sur sa prochaine facture.
- Un dossier pour un impayé d'énergie a été approuvé. Le montant de 50 € lui sera attribué et déduit sur sa facture par EDF.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent les demandes d'aides pour les montants proposés ci-dessus et autorisent M. le Maire à signer tous les dossiers.

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## Délibération N°041-20251606D

M. le Maire ouvre le débat pour déterminer le nouveau tarif pour la rentrée 2025-2026. Le tarif est actuellement de 0,95 € par accueil (1 accueil = 1 matin ou 1 soir).

M. le Maire présente également au Conseil Municipal le règlement intérieur de la garderie périscolaire. Il est inchangé par rapport à l'année dernière.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- de maintenir le tarif à 0,95 € à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025,  
POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0
- d'approuver le règlement intérieur inchangé.  
POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## 04 - ETUDE DE DEVIS : MATÉRIELS INFORMATIQUE POUR LE SECRÉTARIAT

## Délibération N°042-20251606D

M. le Maire présente un tableau récapitulatif des offres sur l'achat de matériels informatiques (PC, doubles écrans avec un bras articulé) avec maintenance pour le secrétariat. Les devis sont au nombre de 5.

PRESTATAIRES	PRIX PC/MATÉRIEL/ANTIVIRUS (sans maintenance)	COÛT DE LA MAINTENANCE ET DURÉE	TOTAUX CUMULÉS 1 <sup>ère</sup> année
IMAGIN MICRO (La Flèche)	1 544,75 €	Contrat de 1 an 360 €/an - 3 PC	1 904,75 €
TOUILLER (Le Mans)	2 420,00 €	Crédit Temps 5h/an 475 €/an - 3 PC	2 895,00 €
CONTY (Saint-Pavace)	2 505,00 €	Contrat de 5 ans 757 €/an - 1 PC	3 262,00 €
		Contrat de 3 ans 419 €/an - 1 PC	2 924,00 €
REX ROTARY (Le Mans)	2 932,00 €	Contrat de 5 ans 180 € /an - 1 PC	3 112,00 €
AMIX INFORMATIQUE (La Flèche)	2 366,96 €	Contrat de 3 ans 1 140 € /an - 3PC	3 506,96 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de retenir l'offre de IMAGIN MICRO pour un montant total de 1 904.75 € et autorisent M. le Maire à signer le devis et le contrat de maintenance attendant.

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## 05 - ETUDE DE DEVIS : TRANSFERT DES DONNÉES BERGER-LEVRAULT

## Délibération N°043-20251606D

Suite au renouvellement du matériel informatique, les logiciels métiers de Berger-Levrault doivent être réinstallés. Pour cela, 3 devis auprès de Berger-Levrault ont été réalisés pour le transfert des données.

- 1<sup>er</sup> devis concerne le transfert des données basique au prix de 380,00 € HT (à chaque changement de PC, il faudra retransférer les données des progiciels moyennant un coût)
- Les 2 autres devis proposent une solution WeMagnus via le Cloud en version Prémium au prix de 5 140,00 € HT ou Optimal avec Proximité au prix de 4 670 € HT. Ces prix comprennent l'ensemble des contrats maintenance logiciel et toutes les prestations nécessaires à sa mise en place existants. Il n'y aura plus qu'une seule facture. (Pour information, le montant en 2024 était de 4 228,28 €).

Cette évolution repose sur une transition optimisée vers le Cloud garantissant :

- ☞ Un hébergement cloud souverain (= redimensionner le contrat Cloud actuel)
- ☞ Un accès sécurisé à distance, disponible à tout moment,
- ☞ Une interopérabilité native et des innovations intégrées, telles que :
  - ① Une authentification unique pour un accès simplifié à toutes vos solutions disponibles dans le cloud ;
  - ② Un assistant personnel, gestion des tâches, mémos, calendrier, Informations, ...
  - ③ L'intelligence artificielle avec moteur de recherche et assistant intelligent,
  - ④ Un tchat intégré.
- ☞ Une ergonomie modernisée dans le cadre d'une rénovation progressive,
- ☞ Et 100 % des fonctionnalités sont accessibles en mode hybride et/ou rénové.
- ☞ Un Service de Proximité (en option) avec un interlocuteur technique pour vous accompagner au quotidien.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de retenir le devis proposant la solution WeMagnus en version Optimal avec Proximité pour un montant de 4 670 € HT et autorisent M. le Maire à le signer ainsi que tout document s'y référant.

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## 06 - ETUDE DE DEVIS - CONCEPTION ET IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL

### Délibération N°044-20251606D

Il est présenté un devis pour la conception du bulletin municipal et 3 devis pour son impression.

Conception : L'Atelier du Voisin pour un montant de 1 260,00 € HT

Imprimeur (400 brochures) :

- ☞ **CréActiv Graphisme** pour un montant de 992,00 € HT
- ☞ **SEDI Equipement** pour un montant de 1 156,00 € HT
- ☞ **Graphi Loir** pour un montant de 1 000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'Atelier du Voisin pour la conception d'un montant de 1 260,00 € HT et pour l'impression le devis de CréActiv Graphisme pour un montant de 992,00 € HT et autorisent M. le Maire à les signer.

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## 07 - FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FLÉCHOIS DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

### Délibération N°045-20251606D

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Monsieur le Maire rappelle que conformément au VII de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, les communes ont jusqu'au 31 août 2025 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur EPCI de rattachement, par un accord local.

Lors de la Conférence des Maires de la Communauté de communes du Pays fléchois qui s'est tenue le jeudi 15 mai 2025, Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure un accord local, fixant à 43 le nombre de sièges du Conseil communautaire, réparti, conformément aux principes énoncés au I 2° de l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Communes	Nombres de conseillers titulaires
La Flèche	21
Bazouges-Cré sur Loir	3
La Chapelle d'Aligné	3
Oizé	2
Clermont-Créans	2
Villaines-sous-Malicorne	2
Crosnières	2
Thorée-les-Pins	2
Mareil-sur-Loir	1
La Fontaine Saint Martin	1
Ligron	1
Bousse	1
Courcelles-la-Forêt	1
Arthezé	1

Il est rappelé que les communes n'ayant qu'un seul siège attribué disposent obligatoirement d'un siège de suppléant.

Après en avoir délibéré, il est donc proposé au Conseil municipal :

- de fixer à 43 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays fléchois lors du prochain renouvellement général des Conseils municipaux ;
- de valider la répartition ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### **08 - MAM : DÉTERMINATION DU PRIX DU LOYER** **Délibération N°046-20251606D**

Le loyer pour l'Association La Forêt des P'tits Loups doit être déterminé pour finaliser le contrat de location de la MAM, située au 5 bis rue des Bleuets.

M. le Maire propose un loyer mensuel de 360,00 € qui sera prélevé le 12 de chaque de mois. Il demande également aux élus la gratuité des loyers du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2025 pour leur faciliter le démarrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la gratuité des loyers pour la période ci-dessus mentionnée ;
- fixe le prix du loyer à 360 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (par prélèvement automatique) ;
- donne pouvoir à M. le Maire pour réaliser les démarches de la mise en location du logement, mandater les loyers et signer tout document s'y rapportant.

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## 09 - MAM : CONTRAT DE LOCATION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION LA FORÊT DES P'TITS LOUPS

### Délibération N°047-20251606D

M. le Maire donne lecture du contrat de location pour la MAM, ci-joint annexé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le contenu du contrat de location et autorisent M. le Maire à le signer avec les parties concernées.

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## 10 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - GALLET

### Délibération N°048-20251606D

La Commune n'exercera pas son droit de préemption sur les parcelles bâties de M. Charles GALLET située « 28, rue Principale » à Thorée-les-Pins (Sarthe), d'une superficie de 00ha 12a 95ca, parcelle section B n° 276 et 268.

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## 11 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

**Commission Animations** : Mme Amandine DUGUET rappelle aux élus que :

- les photos pour le fleurissement doivent être prises d'ici mi-juillet.
- la manifestation du 10/08 évoqué lors du précédent conseil municipal aura lieu à 10h15 au Monument Favre.
- le théâtre aura lieu le dimanche 23/11 après-midi.
- pour le spectacle du goûter des anciens, 2 devis sont en cours.
- elle indique également qu'une réunion avec une élue de la Flèche et la responsable de la culture à la CCPF a eu lieu ce jour pour évoquer la bibliothèque communale dans le cadre de la nouvelle compétence communautaire. Un sondage va être réalisé prochainement auprès des habitants pour connaître leur opinion, avis sur la bibliothèque.
- Fête de la musique : Mme DUGUET remercie l'ensemble des élus pour leur participation active lors de cette manifestation. Un bénéfice de 660 € a été réalisé.
- Marché du terroir : le marquage au sol aura lieu jeudi 19 juin après-midi.

**Commission Bâtiments** : M. Patrick CHOLLET indique aux élus que :

- les travaux de peinture du portail du cimetière ont commencé ce jour.
- le cèdre situé trop près du local technique va être abattu prochainement.
- Travaux du local technique : la toiture est terminée et les portes sectionnelles ont été installées. La fenêtre et le bardage vont être posés d'ici fin juin.
- Bamboche du loir : suite aux travaux réalisés l'année dernière, il a été constaté un problème de décompression et d'odeurs dans les toilettes. L'entreprise a été contactée.
- Prochains travaux : parpaings à monter au local technique pour réaliser ensuite le bardage, pose des anti-pinces doigts à l'école et du jeu au square.

**Commission Voirie** : M. Patrick JAUNAY informe les élus que :

- Une commission voirie aura lieu le 23/06 sur la programmation des travaux 2025/2026. Le montant des travaux définis est estimé à 27 134 € TTC.
- Les travaux de réfection de la voirie route de La Flèche vont débiter le lundi 26/06. La route sera barrée.

- Les travaux rue de la Gare se poursuivent sans incident.
- Lotissement Les Graviers III : nous sommes toujours dans l'attente du devis d'ENEDIS. Pour rappel, les travaux de finition du lotissement Les Graviers II commencent en septembre.
- Le transfert de compétences eau et assainissement est définitivement entériné.

## 12 - DIVERS

Le conseil d'école du SIVOS a lieu mardi 17/06. Le directeur de l'école actuel s'en va et une nouvelle directrice prendra sa place dès la rentrée de septembre.

Fête de l'école : le spectacle commencera à 17h30 vendredi 27/06 suivi de la distribution des livres.

MAM : la fin des travaux est annoncée pour fin juin.

Ligérienne granulats : une porte ouverte est organisée le week-end des journées du patrimoine.

### Tour de table

Néant

### \* Dates à retenir :

- Distribution des prix : Vendredi 27 juin 2025 à partir de 18h00
- Conseil Municipal : Lundi 07 juillet 2025 à 20h00 (avec une intervention)

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h00.

### Signatures :

**LELARGE Joël**  
Maire

**Odile VÉDIE**  
Secrétaire de séance